

SLOW

DÉCISION 2026 / 12

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 1 2

OBJET : Tarifs location CRSA année 2026-27

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De louer la salle polyvalente 6 rue Louis Aragon au CRSA pour des activités hebdomadaires, pour un montant de 1050€ pour l'année scolaire 2026-27.

ARTICLE 2 : De louer le boulodrome 3 bis avenue des quatre Chênes au CRSA pour des activités hebdomadaires, pour un montant de 300€ pour l'année scolaire 2026-27.

ARTICLE 3 : Qu'une convention bipartite fixera les modalités de ces locations.

ARTICLE 4 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 20/07/2026



Le maire, Ludovic LE BOULCH

Signature numérique
de Ludovic LE BOULCH
Date : 2026.08.04
21:40:14 +02'00'